

la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés® présentent le

fatis

fonds d'appui
pour des territoires
innovants seniors
2025-2026

AXE 2 : LE SUPPORT À LA CRÉATION DE PROJETS DANS LES TERRITOIRES

DOSSIER DE CANDIDATURE



Piloté par :



Financé par :



Soutenu par :



Dans le cadre de :



Décennie
pour le
vieillissement
en bonne santé



DOSSIER DE CANDIDATURE :

Un dossier de candidature doit être envoyé par les collectivités à l'adresse :

accelerateur@rfvaa.com

Calendrier

Échéances pour le dépôt des dossiers :

- **23 janvier 2026**
- **17 avril 2026**
- **19 juin 2026**
- **18 septembre 2026**
- **4 décembre 2026**

Le dossier est composé :

- D'une lettre d'intention signée par le(s) élu(s) du territoire, afin d'attester de la volonté politique sur le sujet ;
- Ce dossier rempli détaillant le projet, le rétroplanning, les partenariats et le budget prévisionnel de l'action ;
- Du plan d'action Ami des Aînés sur lequel figure le projet concerné ;
- La preuve de validation du plan d'action par l'exécutif (délibération, prise de parole, communiqué de presse, magazine municipal,...)
- Toute pièce-jointe utile pour une meilleure compréhension du projet ;
- D'un RIB.

Les dossiers de candidature seront évalués au regard des principaux critères suivants :

- Complétude du dossier remis conformément au calendrier de candidature
- Eligibilité du porteur de projet
 - Type de porteur de projet
 - Capacités à porter le projet proposé
 - Engagement du candidat à communiquer les livrables du projet et un bilan
- Eligibilité du projet :
 - Projet dont la réalisation ne peut dépasser une année à compter de la sélection dans le cadre du présent appel à projets
- Pertinence en qualité de projet
 - Composition de l'équipe et organisation du projet : compétences, complémentarité, partenariats à l'échelle du territoire, transversalité et pluridisciplinarité
 - Gouvernance et capacité de l'organisation à réussir le projet dans le périmètre et les délais choisis
 - Contexte de la demande : l'engagement de la collectivité dans une démarche amie des aînés constituera un atout pour les dossiers déposés



Nom de la collectivité :

Département dans lequel est située la collectivité :

Nature juridique de la collectivité :

Adhérent au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés :

Oui

En cours

Non

Élu référent pour le dossier :

Nom / Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Professionnel référent pour le dossier :

Nom / Prénom :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Elu signataire pour le dossier :

(En cas de recevabilité de votre projet)

Nom / Prénom :

Fonction :



Catégorie dans laquelle s'inscrit le projet :

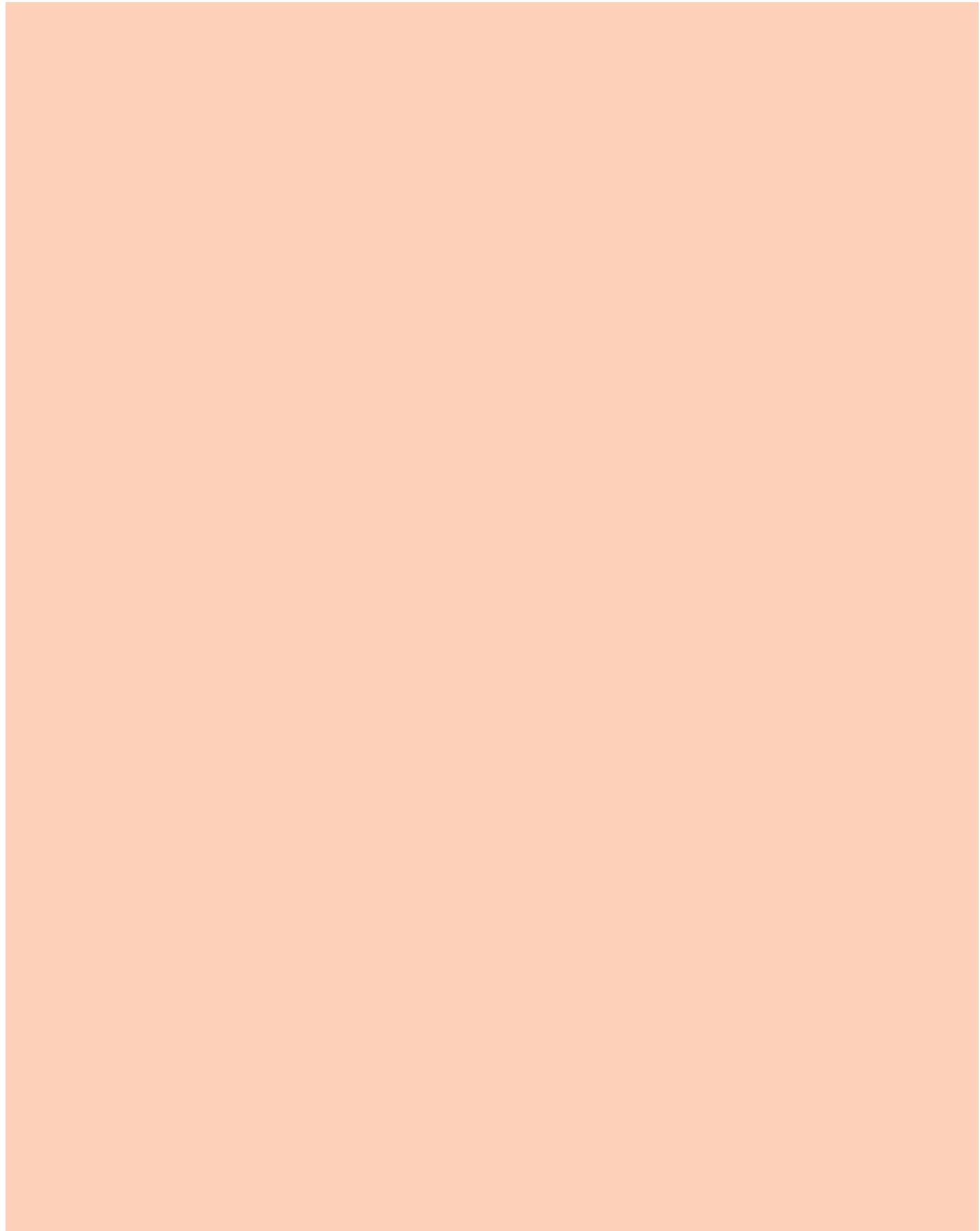
- Catégorie 2A – Des améliorations structurelles de l'espace public et de long terme**
- Catégorie 2B – Des actions relatives à l'information et la communication adaptée aux seniors**
- Catégorie 2C – Des équipements pour les tiers-lieux soutenus par le secteur public avec des gestionnaires à but non lucratif**

Titre du projet :

Historique et émergence du projet : À quel besoin ce projet répond-il au vu des particularités de votre territoire ? Dans quel contexte l'idée a-t-elle émergé ?



Descriptif du projet : Décrire de façon plus précise votre besoin et la manière dont le **fonds d'appui pour des territoires innovants seniors** apporterait un soutien concret au déploiement de votre politique de l'âge.



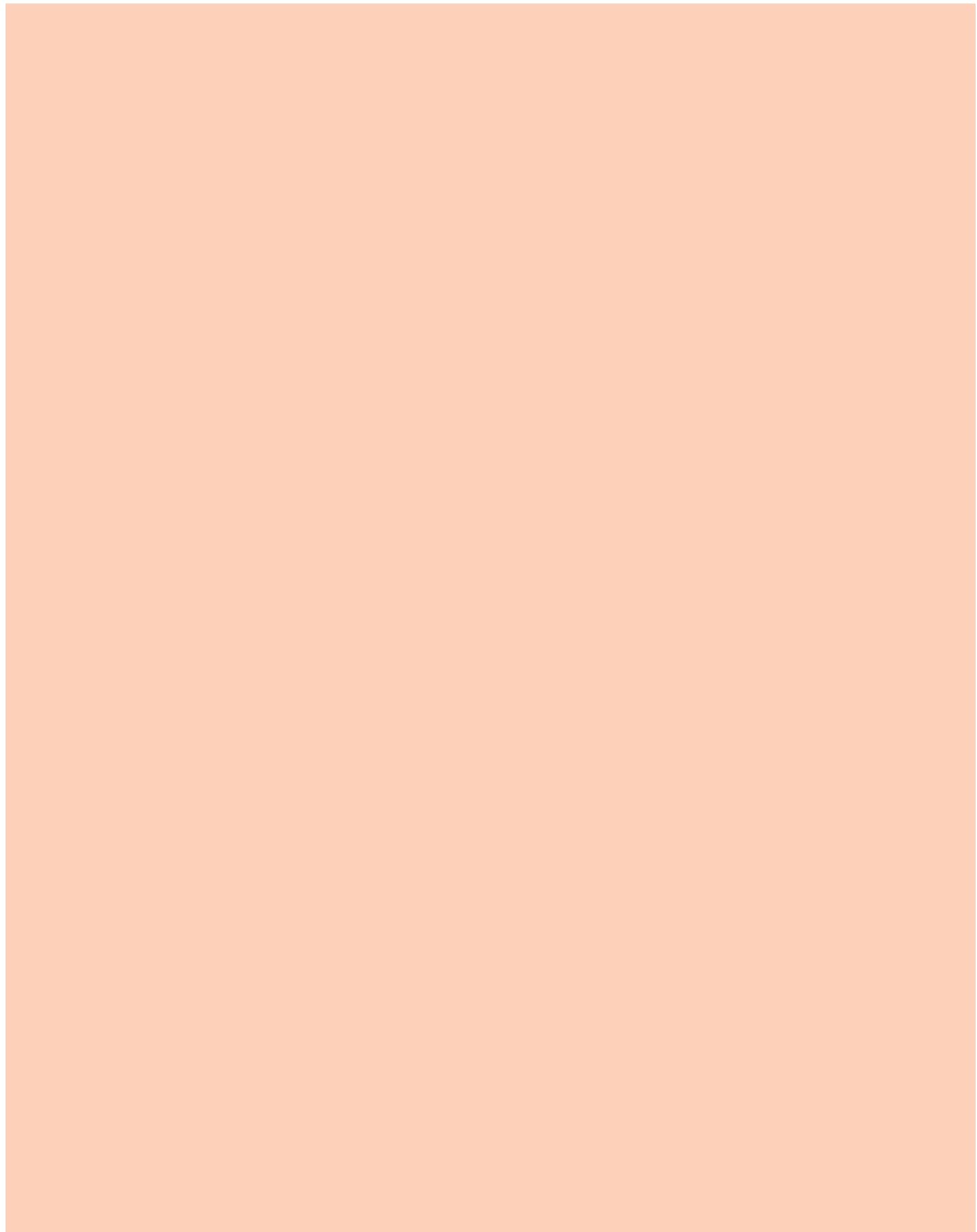


Étapes du projet et rétroplanning : Décrire les différentes étapes qui vont être nécessaires à l'élaboration du projet et sa pérennisation (contexte, création, préparation, organisation, mise en œuvre, suivi, évaluation...) avec des dates prévisionnelles.

Partenaires du projet :



Évaluation de l'action : (indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur lesquels reposera le bilan)





Budget prévisionnel de l'ensemble du projet :

DÉPENSES		SOURCES DE FINANCEMENT	
Nature	Montants (en € TTC)	Nature	Montants (en € TTC)
TOTAL DÉPENSES		TOTAL RECETTES	

Le total des dépenses doit être égal au total des sources de financement.



En candidatant, la collectivité s'engage, si elle est retenue, à transmettre (dans les douze mois suivant la notifications des résultats) :

- un bilan complet de l'action réalisée sur la base des indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- les livrables attendus
- un bilan financier de l'action réalisée comprenant la facture réglée au prestataire.

Pour les collectivités retenues, la moitié de la bourse sera versée au démarrage de l'action. Le solde restant sera versé après réception et validation des éléments de bilan.